



Examens du semestre de printemps, évaluations des connaissances et compétences

Ce que nous pouvons vous dire au 25 mars 2020

Calendrier, déroulé, contrôle des connaissances : vous êtes nombreux à nous solliciter concernant les modalités d'organisation des contrôles continus et des examens du semestre en cours. **La fin de la période de confinement restant inconnue à ce jour, nous ne pouvons pas lever toutes les incertitudes, notamment sur le calendrier.**

Cependant, nous croyons utile de vous apporter quelques éléments d'informations :

- L'organisation des contrôles continus et des examens du semestre de printemps sera adaptée de façon à considérer les impossibilités créées par la situation actuelle, tout en veillant à garantir la valeur des diplômes.
- Les équipes pédagogiques travaillent actuellement à vous proposer des activités à distance. Cela pourra contribuer à votre évaluation, notamment via les notes de contrôle continu. C'est par exemple le cas des devoirs à rendre, dossiers ou rapports à préparer. Votre travail dans ces activités à distance permettra de compléter la palette des résultats pouvant être pris en compte en fin de semestre.
- Des soutenances ou oraux pourront être envisagés à distance pour certaines formations.
- Une attention particulière sera accordée aux étudiants qui devaient réaliser un stage dans le cadre de leur formation et dont le stage est remis en cause totalement ou en partie. Dans certains cas il pourra être proposé de reporter la date de fin de stage, notamment pour les stages longs de fin de cursus (Licence professionnelle, Master 2ème année ou Ingénieur par exemple). Dans d'autres cas, un travail de substitution pourra être proposé (par exemple un rapport) ou bien la durée du stage réduite de quelques semaines.

Pour les contrôles de fin de semestre :

- ils porteront sur les cours déjà assurés et les compléments proposés dans le cadre des enseignements à distance ;
- des adaptations ou des modalités de substitution seront mises en œuvre lorsque la situation l'exige ;
- **les incertitudes sur la date de fin de confinement ainsi que sur les modalités de la reprise d'activité qui seront fixées par les autorités rendent très difficiles à ce jour une projection sur un calendrier.**

Vous serez informés régulièrement des décisions prises par l'établissement et nous respecterons un délai minimum de huit jours concernant les informations relatives à l'organisation des examens et au calendrier qui sera mis en œuvre. Seules les informations diffusées sur le site WEB, l'ENT ou la messagerie institutionnelle sont garanties par l'établissement : consultez-les régulièrement afin d'accéder à des informations fiables.

Pour les étudiants rencontrant des difficultés financières ou psychologiques, nous vous invitons à vous rapprocher des services sociaux ou de santé (service vie étudiante, CROUS, SIMPPS) afin d'étudier les solutions les mieux adaptées à votre situation : ne restez pas seuls face aux problèmes.

Signalez-vous aussi auprès du service Vie Etudiante ou bien auprès du responsable de votre diplôme si vous avez une difficulté pour accéder aux ressources numériques.

Toutes les informations référencées et contacts utiles sur : www.univ-jfc.fr